

**REPRISE\***  
**11/05 au 01/06**

\* Sous réserve d'autres annonces gouvernementales

La charge de travail validée est -elle de 100% ?

OUI

Puis-je travailler à distance ?

OUI

Le télétravail est-il validé par mon manager ?

OUI

**Travailler en Télétravail**

NON

Ai-je été reconnue comme « Personne vulnérable » par AMELI\*\* ?

NON

Ai-je des problèmes de garde d'enfants ?

NON

Suis-je dans le foyer d'une personne vulnérable et mon poste de travail n'a pas pu être adapté ?

NON

Ai-je présenté des symptômes COVID ?

NON

RÉDUITE

Quel est le statut de mon activité ?

INTERROMPUE

**Mise en Activité Partielle**

OUI

PRÉSENCE IMPOSSIBLE

Je contacte mon médecin traitant

OUI

PRÉSENCE POSSIBLE

**Contacteur Service Médical  
06 32 54 83 79**

OUI

PRÉSENCE POSSIBLE

**Reprise sur site à organiser par le manager**

\*\* Cas des personnes vulnérables connues et entrées dans l'accord Airbus depuis le 6/04 et pour les personnes considérées comme vulnérables qui n'entrent pas dans le champ de l'auto déclaration sur la plateforme de l'assurance maladie.

**Mixage**  
• Télétravail  
• Présence site  
• Activité Partielle organisé par le manager

Pour toute précision ou cas particulier, contactez votre manager, votre HRBP ou le service médical

Document justificatif à transmettre au manager + HRBP

